



---

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

**Groupe de travail des stratégies et de l'examen****Cinquante-huitième session**

Genève, 26-29 mai 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre  
du plan de travail pour 2020-2021****Rapport de l'Équipe spéciale des questions  
technico-économiques***Résumé*

À sa trente-troisième session (Genève, 8-11 décembre 2014), l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a créé l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (ECE/EB.AIR/127/Add.1, décision 2014/2). Conformément à son mandat révisé figurant dans l'annexe à la décision 2018/7, l'Équipe spéciale est tenue de rendre compte des progrès accomplis dans ses travaux au Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

On trouvera dans le rapport de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques figurant dans le présent document des informations sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/144/Add.2, à paraître) en ce qui concerne les activités intéressant l'Équipe spéciale, ainsi que sur les résultats de la cinquième réunion annuelle de celle-ci (Ottawa, 22 et 23 octobre 2019).



## I. Introduction

1. La cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (Ottawa, 22 et 23 octobre 2019), organisée par l'Italie et la France et accueillie par le Canada, a eu lieu immédiatement avant un atelier sur le brûlage agricole à l'air libre (Ottawa, 24 octobre 2019) coorganisé avec l'Initiative internationale pour la cryosphère et le climat.
2. On trouvera dans le présent document des informations sur les résultats de la cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale et sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/144/Add.2, à paraître) en ce qui concerne les activités intéressant l'Équipe spéciale.

## II. Cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques

### A. Participation

3. La réunion de l'Équipe spéciale a rassemblé 65 experts<sup>1</sup>, dont des experts des pays suivants : Allemagne, Autriche, Canada, Croatie, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Ukraine.
4. Des représentants de l'Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement de l'Institut de technologie de Karlsruhe (Allemagne), de l'Umwelt Bundesamt (Bureau fédéral allemand de l'environnement) et du Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique (France) ont participé à la réunion en leur qualité de membres du secrétariat technique de l'Équipe spéciale. Une représentante du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a assisté à la réunion par téléconférence. Étaient également présents à la réunion des représentants de centres scientifiques et d'autres organismes relevant de la Convention, de programmes internationaux, d'universités, du secteur privé et d'associations industrielles, notamment les suivants : Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, Initiative internationale pour la cryosphère et le climat, Université Carleton (Canada), Université du Minnesota (États-Unis), Association européenne du ciment, Association canadienne de l'industrie chimique, Association canadienne des producteurs pétroliers et Methane Emissions Leadership Alliance.
5. Tous les exposés présentés et l'ordre du jour détaillé de la réunion peuvent être téléchargés sur le site Web de l'Équipe spéciale<sup>2</sup>.

### B. Organisation des travaux

6. M. Tiziano Pignatelli (Italie) et M. Jean-Guy Bartaire (France), Coprésidents de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, ont présidé la cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale.
7. La réunion a principalement porté sur la présentation de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues dans le mandat de l'Équipe spéciale (décision 2018/7, annexe) et du plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Convention, ce dernier étant prioritaire dans la perspective du prochain examen du Protocole relatif à la

---

<sup>1</sup> Dix-huit des 65 participants ont participé à distance à tout ou partie de la réunion, au moyen du système de téléconférence Webex.

<sup>2</sup> Voir <http://tfei.citepa.org/en/5th-tfei-meeting>.

réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg). Les questions qui ont été abordées sont notamment les suivantes :

- a) Les émissions de carbone noir, les documents d'orientation connexes sur les meilleures techniques disponibles, le carbone noir dans la région de l'Arctique, les points de vue d'autres organes relevant de la Convention et autres études ;
- b) Les émissions de méthane, en mettant l'accent sur des secteurs déterminés ;
- c) Les émissions des navires ;
- d) Les nouveaux documents techniques sur les meilleures techniques disponibles dans les secteurs de la production d'aluminium et de ciment ;
- e) Le brûlage des résidus agricoles (brûlage à l'air libre).

8. Au cours de la première journée de la réunion, la Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et les Coprésidents de l'Équipe spéciale ont résumé succinctement l'historique de la Convention et donné un aperçu des principaux résultats des travaux effectués par l'Équipe spéciale depuis la création du Groupe d'experts des questions technico-économiques et l'actualisation du mandat de l'Équipe spéciale. La deuxième journée de la réunion a été consacrée à l'examen des principales priorités des travaux de l'Équipe spéciale pendant la période 2020-2021 et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités qui lui ont été confiées par l'Organe exécutif. La réunion a été suivie d'un atelier technique sur le brûlage agricole à l'air libre présidé par la directrice de l'Initiative internationale pour la cryosphère et le climat.

### C. Résumé des principaux points examinés

9. Les paragraphes suivants sont consacrés à exposer les principales questions présentées et débattues à la cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale. Des informations sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention sont présentées dans la section III du présent document.

10. Une représentante d'une entreprise privée du secteur pétrolier norvégien a présenté un rapport technique intitulé « Best available techniques economically achievable to address black carbon from gas flaring » (Meilleures techniques disponibles et économiquement applicables pour lutter contre le carbone noir provenant du torchage des gaz), établi dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne concernant le carbone noir dans l'Arctique. Ce rapport visait principalement à :

- a) Fournir des conseils techniques sur les mesures de réduction possibles des émissions de carbone noir lorsque les gaz associés sont torchés durant les activités d'extraction du pétrole ;
- b) Actualiser et compléter l'aperçu des options existantes, à l'intention tant des administrations nationales que des entreprises ;
- c) Aider les administrateurs nationaux qui envisagent de renforcer la législation environnementale concernant les réductions des émissions de carbone noir dues au torchage, ainsi que les acteurs participant aux opérations pétrolières et gazières dans l'Arctique et d'autres parties prenantes affectées par celles-ci.

11. Ce rapport était conçu pour être utilisé par les exploitants et les propriétaires de champs de pétrole et de gaz, les investisseurs et d'autres décideurs. Y étaient caractérisées et quantifiées les sources de torchage dans la région de l'Arctique et définies sept catégories de mesures de réduction optimales, chacune de ces catégories étant accompagnée d'un résumé technique et d'informations sur l'applicabilité à l'Arctique, les effets sur les émissions, les avantages, les besoins en infrastructure et les considérations techniques et

économiques. L'Équipe spéciale a suggéré d'inclure le document dans son Mécanisme d'échange d'informations sur les techniques de réduction des émissions<sup>3</sup>.

12. Une coprésidente de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère relevant de la Convention a présenté les résultats d'une analyse des effets en matière de qualité de l'air, dans d'autres régions, d'une réduction de 20 % des émissions anthropiques dans une région source. Les régions sources et réceptrices avaient été analysées dans l'hémisphère Nord pour la présence de carbone noir, d'aérosols organiques et de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Les résultats de l'étude avaient montré que, dans la plupart des cas, l'influence locale était prédominante. Cependant, les réductions d'émissions en Asie du Sud et de l'Est avaient eu des effets substantiels sur le bilan radiatif de toutes les régions réceptrices étudiées, en particulier pour le carbone noir. En Amérique du Nord, les réductions des émissions de carbone noir dans les régions sources d'Asie de l'Est avaient eu un effet plus important que les mesures d'atténuation nationales. Ainsi, des réductions d'émissions des principales régions sources d'Asie réduiraient la charge de carbone noir dans l'hémisphère Nord. La coprésidente a ensuite présenté les résultats d'une autre étude axée sur le transport intercontinental de l'ozone, qui avait révélé que ce transport était plus important que le transport intercontinental de particules (PM) et que l'ozone de fond était très sensible à la concentration de méthane.

13. Un représentant de l'initiative de l'Union européenne « Action sur le carbone noir dans l'Arctique » et du secrétariat du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique a fourni des informations sur les principaux objectifs, le contenu, les parties prenantes et les résultats de cette initiative. Son objectif principal était de contribuer à l'élaboration de mesures collectives visant à réduire les émissions de carbone noir dans l'Arctique et au renforcement de la coopération internationale pour protéger l'environnement arctique. Plusieurs rapports techniques avaient été élaborés en 2019. L'une de ces études soulignait que les trois quarts des émissions anthropiques mondiales de carbone noir pouvaient être éliminées d'ici à 2030, et que le potentiel de réduction du réchauffement climatique de l'Arctique, correspondant aux mesures de réduction des émissions maximales techniquement réalisables, était estimé à -0,25 °C d'ici à 2050. Les mesures futures envisagées dans le cadre de l'initiative comprenaient la mise au point et la diffusion de produits de communication essentiels, notamment de vulgarisation scientifique et de sensibilisation, et l'élaboration d'un plan par étapes visant à renforcer la coopération internationale.

14. Un expert de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a informé les participants des résultats d'une analyse de projections des émissions mondiales de gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub> et du potentiel d'atténuation pour la période 2015-2050<sup>4</sup>. L'orateur a souligné les points suivants :

a) En 2015, les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub> représentaient 25 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre ;

b) Le CO<sub>2</sub> représentait une grande partie des émissions annuelles de gaz à effet de serre, mais les gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub> jouaient un rôle important dans les scénarios d'émissions futurs ;

c) Les émissions de méthane provenant de l'agriculture, de l'énergie et des déchets représentaient deux tiers des émissions de gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub> ;

d) La réduction maximale techniquement possible en 2030 était de près de 34 % des émissions de gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub> prévues pour cette année-là ;

e) Le secteur des déchets était la plus importante source potentielle d'atténuation en 2030.

15. Les principales conclusions de l'analyse étaient les suivantes :

a) Il était important de mieux comprendre le potentiel d'atténuation des émissions de gaz autres que le CO<sub>2</sub> et les coûts associés pour pouvoir appréhender les

<sup>3</sup> Voir <http://tfei.citepa.org/en/clearing-house-home>.

<sup>4</sup> Voir [www.epa.gov/global-mitigation-non-co2-greenhouse-gases](http://www.epa.gov/global-mitigation-non-co2-greenhouse-gases).

compromis politiques nécessaires, concevoir des stratégies d'atténuation des changements climatiques qui soient efficaces et plausibles, cibler le développement et le déploiement des futures technologies d'atténuation, comprendre les limites des technologies d'atténuation et cibler les domaines de changement des comportements ;

b) L'inclusion de changements techniques permettait d'accroître l'atténuation globale et de disposer d'un plus grand potentiel de réduction des émissions à moindre coût ;

c) Le déploiement des technologies d'atténuation disponibles pouvait permettre de maintenir à peu près constantes les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub> ;

d) Pour parvenir à réduire à long terme les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub> en dessous du niveau de 2015, il serait nécessaire de déployer des technologies d'atténuation nouvelles ou plus efficaces.

16. Des experts d'exploitants privés et des associations d'entreprises privées actives dans le domaine de la production, du traitement et du transport du pétrole et du gaz naturel au Canada ont informé les participants de leurs activités, stratégies et solutions techniques visant à réduire les émissions, en particulier celles de carbone noir et de méthane.

17. La directrice de l'Initiative internationale pour la cryosphère et le climat et une experte des feux agroforestiers de l'Université de Miami (États-Unis) ont présenté la question du brûlage à l'air libre dans le secteur agricole et forestier – thème qui constituait le sujet de l'atelier qui allait suivre la réunion de l'Équipe spéciale. Les oratrices ont noté que l'intérêt porté à ce sujet s'était accru au cours des dernières années en raison des quantités importantes d'émissions rejetées dans l'atmosphère, notamment celles de monoxyde de carbone (CO), de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de particules, dont le carbone noir (dont le brûlage à l'air libre à des fins agricoles est la plus importante source (36 %) à l'échelle mondiale) et de méthane, avec des effets négatifs connexes tant sur la santé humaine et les changements climatiques que sur les rendements agricoles et l'utilisation d'engrais. Il existait des solutions de rechange peu coûteuses au brûlage à l'air libre et la diffusion de leur application impliquait, entre autres, de sensibiliser les agriculteurs et de mettre en place des incitations financières, notamment des microfinancements.

18. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques ont remercié le Canada d'avoir accueilli la réunion, notant que celle-ci avait permis de renforcer les contacts avec des experts et des parties prenantes du Canada et des États-Unis. Ils ont également noté que les informations partagées au cours de la réunion et des débats connexes apporteraient une contribution importante aux travaux de l'Équipe spéciale. En particulier, les nouvelles activités de l'Équipe spéciale sur le méthane, le carbone noir, les technologies de réduction et d'atténuation des émissions des navires et le brûlage à l'air libre bénéficieraient de la contribution d'experts du Canada et des États-Unis. Les études et travaux ultérieurs de l'Équipe spéciale concernant le méthane, le carbone noir et les émissions des navires, menés en collaboration avec d'autres organes techniques de la Convention – notamment l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, l'Équipe spéciale de l'azote réactif, le Centre de synthèse météorologique-Est et le Centre de synthèse météorologique-Ouest – et les produits s'y rapportant fourniraient une base scientifique pour l'examen du Protocole de Göteborg.

### **III. Progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail pour la période 2020-2021**

19. On trouvera dans la présente section un résumé de l'examen des progrès réalisés dans les activités décrites dans le plan de travail pour la période 2020-2021, classées par points du plan de travail<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Dans plusieurs cas, les intertitres abrègent ou résument des éléments du plan de travail beaucoup plus longs. Pour le titre intégral de chaque point, voir le document ECE/EB.AIR/144/Add.2, à paraître.

**Point 2.1.6 : Examen des coûts actuels de la réduction des émissions et actualisation**

20. Cette activité menée en collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée comporte deux volets. La première partie est d'ordre institutionnel pour l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et comprend l'actualisation régulière des paramètres de coût liés à la mise en œuvre des technologies de réduction des émissions, mis à disposition pour être utilisés dans les modélisations effectuées par le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée. Les nouvelles données ont régulièrement été mises à disposition au moyen de rapports techniques publiés par le Mécanisme d'échange d'informations sur les techniques de réduction des émissions et sur le site Web<sup>6</sup> de l'Équipe spéciale, et partagées avec l'ensemble des experts concernés. La deuxième partie de l'activité a consisté à comparer les estimations de coûts de différents modèles et études nationaux afin d'améliorer les analyses coûts-avantages réalisées avec le modèle Interactions et synergies entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS). Aucun financement complémentaire n'est actuellement disponible pour cette partie de l'activité. Les progrès dépendront des comparaisons effectuées par les experts nationaux et présentées au cours des réunions de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et/ou de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée.

**Point 2.1.7 : Rapport à l'intention des décideurs comparant les coûts des réductions d'émissions par rapport aux coûts de l'inaction**

21. Cette activité, confiée à l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et à l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, était restée au stade de l'analyse des études existantes pendant un certain temps. La Norvège s'étant récemment déclarée prête à fournir des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de cette activité, le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée a effectué une analyse de modélisation plus approfondie, notamment une analyse coûts-avantages des réductions d'émissions par rapport à l'inaction. L'Équipe spéciale des questions technico-économiques a apporté sa contribution avec une analyse au niveau d'une usine, à savoir une analyse de modernisation appliquée à une usine existante calculant les émissions évitées. Par la suite, la méthode d'analyse coûts-avantages a été appliquée aux émissions que l'usine a évitées par rapport aux émissions avant la modernisation. Le rapport a été inclus dans la liste des documents officiels qui seront publiés au titre de la Convention en 2021. Un projet de rapport sera présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-huitième session en tant que document informel.

**Point 2.1.8 : S'acquitter d'autres tâches précisées dans le mandat**

22. Conformément à son mandat, l'Équipe spéciale des questions technico-économiques a poursuivi ses travaux de recensement et de caractérisation des meilleures techniques disponibles dans des secteurs déterminés, en particulier dans les secteurs de la production d'aluminium et de ciment. Un document décrivant le processus de production de l'aluminium primaire et les meilleures techniques disponibles de réduction des émissions, accompagnées des spécifications correspondantes, a été achevé en 2019 et est actuellement en cours de révision par les experts de l'Équipe spéciale. Des mises à jour et d'éventuelles extensions sont prévues.

23. Un nouveau document concernant la production de ciment a été mis au point par le secrétariat technique de l'Équipe spéciale à la fin de 2019. Il s'agit d'une actualisation du document existant sur le sujet, qui datait de 2005, visant à fournir des informations à jour pour la révision du Protocole de Göteborg. Y sont examinées les meilleures techniques disponibles pour réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), d'oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>) et de particules, avec une mise à jour des paramètres de coût correspondants.

24. Conformément au plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2017/1), l'Équipe spéciale a organisé un atelier (Berlin, 14-16 mai 2019) pour promouvoir la ratification des protocoles à la Convention, en mettant l'accent sur les pays de la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale.

<sup>6</sup> Voir <http://tfei.citepa.org/en>.

L'atelier a été financé par l'Allemagne, la Suisse et la CEE. Cinquante-neuf participants de 19 pays y ont assisté, dont 29 experts de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale ainsi que de la Fédération de Russie. Des représentants de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure), d'organisations non gouvernementales et d'autres organismes relevant de la Convention ont participé à l'atelier. La manifestation était répartie en cinq sessions principales. L'atelier a mis en évidence les besoins prioritaires des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale pour ce qui est de faciliter leur ratification des trois derniers protocoles à la Convention. Le rapport final de l'atelier est disponible sur la page Web de la manifestation<sup>7</sup>.

25. L'un des besoins exprimés par les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale pendant l'atelier susmentionné concernait la nécessité d'une assistance technique et de conseils pour estimer et mesurer les émissions de composés organiques volatils (COV), ainsi que pour élaborer des plans de gestion et de réduction des solvants, conformément à l'annexe VI du Protocole de Göteborg. Pour donner suite à cette demande, un atelier sur l'évaluation et la mesure des émissions de COV a été organisé (Minsk, 11 et 12 novembre 2019) par l'Équipe spéciale avec l'appui de l'Allemagne et de la CEE. Y ont participé 30 experts du Bélarus, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, ainsi qu'un expert du secrétariat technique de l'Équipe spéciale. Les sessions de l'atelier ont porté sur l'annexe VI au Protocole de Göteborg, les techniques de surveillance, les principes des plans de gestion et de réduction des solvants, et la réduction des émissions de COV provenant des installations de stockage de carburants et des stations-service. Différents exemples d'installations dotées de plans de réduction des émissions ont été fournis en fonction des besoins particuliers des pays participants et en mettant l'accent sur les types d'installations les plus courants. Les exposés présentés au cours de l'atelier et l'ordre du jour de celui-ci sont disponibles sur le site Web de l'Équipe spéciale<sup>8</sup>.

26. Par les soins de son secrétariat technique, l'Équipe spéciale a commencé à travailler sur les mesures d'atténuation des émissions de méthane dans certains secteurs. À la cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale, l'expert de l'Institut de technologie de Karlsruhe (Allemagne) a présenté la méthode adoptée pour une étude dans ce domaine, en commençant par l'analyse de deux secteurs, à savoir le système de transport du gaz naturel et les émissions en Europe et le stockage des déchets et les décharges, ainsi qu'un aperçu des sources d'émission de méthane les plus importantes en Europe. Plusieurs technologies de réduction et d'atténuation ont également été présentées pour ces deux secteurs. Le rapport technique devrait être établi et mis à disposition pour examen en 2020.

27. En 2019, conformément à son mandat, l'Équipe spéciale a commencé à évaluer les informations sur les technologies de réduction des émissions de polluants atmosphériques des navires. Une experte du Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique a présenté les travaux, en commençant par le Document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions pour les sources mobiles dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance<sup>9</sup>, qui traite des bateaux à moteur diesel des voies navigables intérieures et des navires de mer. Une étude fournira une évaluation pour ces deux types de navires et une mise à jour des technologies de réduction du SO<sub>2</sub>, des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), des particules et du carbone noir. Un aperçu des volumes de trafic maritime en Europe a été présenté, suivi d'exemples de technologies de réduction des émissions disponibles, y compris les données sur les coûts. Les techniques de contrôle à quai (infrastructures électriques) seront également examinées. Il a été fait référence à l'annexe VI – sur le SO<sub>2</sub> et les NO<sub>x</sub> – de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. Un document technique a été mis à la disposition des experts pour examen à la fin de 2019 et la version définitive devrait être livrée en 2020.

28. Le Code de bonnes pratiques pour l'utilisation du bois de chauffage et les petites installations de combustion (ECE/EB.AIR/2019/5), établi par l'Équipe spéciale, a été

<sup>7</sup> Voir [www.unece.org/index.php?id=51388](http://www.unece.org/index.php?id=51388).

<sup>8</sup> Voir <https://tftci.citepa.org/en/cooperation-with-ecca>.

<sup>9</sup> Publication des Nations Unies, ECE/EB.AIR/138.

adopté par l'Organe exécutif à sa trente-neuvième session (ECE/EB.AIR/144/Add.1, décision 2019/3).

#### **Point 2.1.9 : Contribution à l'appui de l'examen du Protocole de Göteborg**

29. L'Équipe spéciale devrait être chargée par l'Organe exécutif et le Groupe de travail des stratégies et de l'examen de réviser les annexes techniques du Protocole de Göteborg, à l'exception de l'annexe sur l'ammoniac. Conformément au paragraphe 3 de l'article 10 du Protocole, les émissions de carbone noir et les technologies d'atténuation connexes seront également prises en compte dans l'examen. À cet égard, plusieurs études sur le carbone noir sont actuellement en cours d'évaluation. Des contacts ont été établis avec les experts concernés, notamment pendant la cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale.

#### **Point 2.2.1 : Orientations concernant la priorité à accorder à la réduction des matières particulaires qui sont également des sources importantes de carbone noir**

30. Les travaux concernés ont été réalisés en collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. L'étude intitulée « Air Pollution in Asia and the Pacific: Science-based Solutions<sup>10</sup> » (« Pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique : solutions scientifiques ») a permis de classer les principales sources d'émissions de particules fines. De nombreux experts renommés dans ce domaine, notamment ceux du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée et de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, ont contribué à cette étude, qui est axée sur l'Asie et le Pacifique mais qui constitue néanmoins un jalon important et servira de base à l'élaboration d'un rapport distinct correspondant au point concerné du plan de travail. L'Équipe spéciale des questions technico-économiques apportera sa contribution en examinant la liste des sources du point de vue de la région de la CEE et en la comparant avec les informations dont elle dispose. Un document informel devrait être mis à la disposition du Groupe de travail des stratégies et de l'examen pour examen à sa cinquante-huitième session.

#### **Point 2.2.2 : Élaboration d'orientations relatives à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles**

31. La cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale a été l'occasion de faire participer des experts de l'Initiative internationale pour la cryosphère et le climat, qui ont acquis au cours des dernières années une expérience notable en matière de projets d'atténuation, de données et d'études sur le brûlage agricole. Les participants à l'atelier qui s'est tenu juste après la cinquième réunion annuelle ont examiné la question du brûlage à des fins agricoles ainsi que les mesures et les coûts d'atténuation (technologies et pratiques optimales disponibles), et a recensé les lacunes et les besoins supplémentaires concernant l'amélioration de l'analyse des sources. L'Équipe spéciale et l'Initiative internationale pour la cryosphère et le climat ont convenu que les experts de l'Initiative élaboreraient un projet de document d'orientation sur la réduction des émissions dues au brûlage en agriculture. L'examen du premier projet devrait être lancé par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-huitième session, et le projet serait ensuite diffusé pour un examen plus approfondi à l'ensemble du réseau d'experts concernés, en vue d'un débat à la sixième réunion annuelle de l'Équipe spéciale. La version finale devrait être soumise au Groupe de travail des stratégies et de l'examen pour examen à sa cinquante-neuvième session (prévue à Genève, 17-20 mai 2021).

## **IV. Réunions annuelles de l'Équipe spéciale**

32. La sixième réunion annuelle de l'Équipe spéciale sera accueillie par la Pologne, à Varsovie, les 22 et 23 octobre 2020.

<sup>10</sup> Programme des Nations unies pour l'environnement (Bangkok, 2019). Disponible à l'adresse <https://cccoalition.org/en/resources/air-pollution-asia-and-pacific-science-based-solutions-summary-full-report>.